

## Des formations pour les spécialistes dès 2005 :

### L'OGC lance l'appel d'offres pour la réalisation d'actions de Formation Professionnelle Conventionnelle avant le 31 décembre 2005.

#### Des formations pour les spécialistes dès 2005

Après la parution au Journal Officiel de la nouvelle convention médicale le 11 février dernier, les partenaires conventionnels se sont mobilisés afin que **la FPC fonctionne dès 2005 pour tous les médecins libéraux (généralistes et spécialistes)** et poursuive son action en 2006.

**Les instances de pilotage de la FPC (Commission Paritaire Nationale et Comité Paritaire National de Formation Professionnelle Conventionnelle) se sont constituées fin février, début mars 2005.**

Le CPN FPC a rédigé deux cahiers des charges : celui pour la FPC 2005 dédiée aux médecins spécialistes et celui pour la FPC 2006 médecins généralistes et spécialistes (l'appel d'offres aura lieu le 4 avril 2005).

La nomination du Conseil Scientifique de Formation Professionnelle Conventionnelle est en cours tandis que le Conseil de gestion de l'Organisme Gestionnaire Conventionnel se tient le 30 mars 2005.

Les partenaires conventionnels sont convaincus de l'importance que revêt la FPC et proposent dès 2005 aux organismes de formation de réaliser des actions de FPC pour les médecins spécialistes répondant aux critères d'un cahier des charges précis pour garder le droit fil des principes de la FPC, à savoir : **la qualité, l'indépendance** (dans la validation des projets de formation), **la transparence et la rigueur**.

Quant aux actions de FPC 2005 pour les médecins généralistes, elles se déroulent comme prévu, suite aux résultats de l'appel d'offres qui a eu lieu en 2004. Pour s'inscrire rendez-vous à la page formation de ce site.

Mise en ligne sur le site [www.ogc.fr](http://www.ogc.fr) : mars 2005